

Décision

Générale

colonial

Décision n° 55-433-1932 secours

n° 55-433-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 décembre 1932

Numéro JO

n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro

31 décembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

7 décembre 1922, est ranporté l'arrêté du 4 otobre 1930, n° 625. Il est accordé un secours temporaire, pour une période maximum de trois pour frais d'études, aux nommés : Ahmed Hasse n Anpharé, âgé de 11 ans, et Ampharé ds ssen, âgéde 9 ans, fils de l'agent politique Hassen Ampharé mort en service commandé, Cette allocation, qui est fixée à 109 francs par mois, 685 t allouée à c 'hacun des s deux enfants. et ne sera versée aux : intéressés que sur attestation délivrée mensuellement par le directeur des écoles, cortifiint que les susnoinmée fréquentent régulièrement école,